

**Objet** : Demande **d'attestation de conformité**  
**Pour Camions / Unimog / Vario**

**L. OBERT**

☎ 01.39.23.58.84  
Fax 01.39.23.56.88

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande concernant l'affaire citée en objet, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous avec :

**CENTRE TECHNIQUE MBF**

23 Rue Gay Lussac  
95500 GONESSE  
Service Homologations  
☎ 01.30.11.69.07  
P.BONASSI

Vous devrez présenter le véhicule pour expertise, afin de contrôler sa conformité au type réceptionné en France.

Se munir d'une copie du certificat d'immatriculation établi dans le pays d'origine et d'un chèque libellé au nom de **Mercedes Benz France** d'un montant de :

Véhicule industriel	<b>710 €</b>
Unimog	<b>550 €</b>
Vario	<b>305 € (gamme Euro 3)</b>

Ceci ne comprend pas les frais de remise en conformité

L'attestation de conformité ainsi qu'une notice descriptive, vous seront transmises après expertise positive.

La carte grise vous sera ensuite délivrée par la préfecture, après contrôle du véhicule par votre service des mines local.

Pour un modèle qui n'a jamais fait l'objet d'une réception par type en France, aucun certificat de conformité pourra vous être délivré.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.